

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HENNEZEL DU 07 AVRIL 2017

Réuni sous la présidence de Mr Jean-Luc BISCHOFF, Maire de Hennezel, le Conseil municipal a délibéré sur l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

Financement de la compétence scolaire

Pour faire suite à la réunion de la comcom « Les Vosges côté Sud Ouest » en date du 28 mars dernier concernant notamment le financement de la compétence scolaire, le Maire a présenté les possibilités de financement au conseil municipal.

Après discussion, considérant que la communauté de communes « Les Vosges côté Sud Ouest » prélèvera d'office et d'emblée 62 928 € sur la fiscalité locale de notre commune (TH TFB TFNB CFE) pour financer la compétence scolaire, le conseil municipal DECIDE de limiter à 17 000 € la participation financière des contribuables de la commune; le reliquat sera pris en charge sur le budget communal.

CONSIDERANT que le financement de la compétence scolaire par la Communauté de Communes « Les Vosges côté Sud Ouest » sera fiscalisé dès le 1^{er} janvier 2017,

FIXE les taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2017 à :

- Taxe d'Habitation : 16.32 %
- Taxe Foncier Bâti : 13.19 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 17.22 %
- Cotisation Foncière Entreprises: 12.62 %

ADOPTE à l'unanimité le Budget Primitif 2017 s'élevant à :

BUDGET	Dépenses	Recettes
Commune	557 313.59 €	557 313.59 € en fonctionnement
	210 355.00 €	210 355.00 € en investissement
Forêt	30 804.62 €	30 804.62 € en fonctionnement
	3 500.00 €	3 500.00 € en investissement

DECIDE, suite au décret N°2017-85 du 26 janvier 2017 relevant l'indice sommital majoré de la fonction publique, DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique : Maire : 17%, adjoints 6.60 %.

DECIDE, à l'unanimité, la réalisation de travaux de réfection de la voirie communale dans les hameaux de Briseverre, Clairey et à Hennezel centre dont le coût s'élève à 87 315.51 € HT et SOLLICITE des aides financières.

DONNE son accord pour la réalisation des travaux de remplacement des fils nus par un câble torsadé, poste « Bisseval » par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité pour un montant de 20 500 € TTC

DECIDE le remboursement des frais de formation aux bibliothécaires bénévoles (stage effectué à Dompaire les 28,29 et 30 mars dernier).

SE PRONONCE pour l'adhésion des Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et du Syndicat des Eaux de Blanchefontaine au SMIC.

ACCEPTTE la convention de stérilisation des chats errants présentée par l'ASPA et
AUTORISE le Maire à signer cette convention.

Puis, le conseil municipal :

Prend note d'un courrier de démission du poste de 2^{ème} adjoint émanant de Mr Sébastien Didelot reçu le 29 mars 2017. Cette démission sera définitive dès qu'elle aura été acceptée par le préfet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45.

**Le Maire,
Jean-Luc BISCHOFF**

